

Monsieur

J'ay par les agréables vres du 10 de ce mois receu a Rome
 les commandemens de son Ex^{te} sur les importantes proce-
 dures du Colonel Van der Burgh la seconde fusion emanee depuis
 nos devoirs de vander Veken et moy, nous fait esperer
 la suspension requise, mais on redoute tant la sur de
 Bruxelles, de laquelle a vne force on a extorqué la neutralite
 de Linzen, que pour ceste redintegration de son Ex^{te} dans
 ses Domaines et possessions on craint vne perpetuelle
 indignation et reproche, Quelques principaux Ministres
 de ceste Cour qui ont le flair assez bon sachant
 ce que vous inferer par les considerations particulieres
 du voisinage et par celle de son Ex^{te} n'ont fait
 requir de leur donner y forme de memoire les
 considerations generales qu'apres table leur auroit
 suggere sur l'obstance des confiscations ainsy qu'il vers de
 de la, il y suis si peu cognu et pratique que l'en fut
 presque scrupule, pour subuenir toutefois a leurs
 pretentions et servir a son Ex^{te} se me suis fait
 accorder que des discours qui a la fois l'ay ouy dans
 l'Assemblée de Messrs les Estats y les deputez de
 Geldre et Overysel se me suis emancipe a les
 leur donner, si ma memoire n'y a abusé se fay
 tant d'estat de vne amitie que se rassurance que
 les supprimer et si l'ay adressé et fait le
 service de son Ex^{te} se scay aussi que luy ferer
 paroist le desir que l'ay de le servir, en tout
 enuement, n'estant a memoire qu'une rapsodie, et
 concree sans force elle ne peut nuire a son Ex^{te}.
 ainsy n'est elle signee de moy, J'espère de vov
 entretenir en bref de a mien voyage et de vov
 trouver en plante sans la quelle se vov vov avec les
 offices de mon tres humble service, ainsi que me du

Monsieur

Bologne le 23 de feb. 1693.

Vre tres humble et tres affectueux
 J. de Vos Bergere



[Faint, illegible handwritten text in a cursive script, likely Dutch, covering the majority of the page. The text is too faded to transcribe accurately.]